



Centre Communal d'Action Sociale

DIRECTION DE L'AUTONOMIE
ET DES LOISIRS SENIORS

*Résidence autonomie
Silvia Monfort*



Tarifs 2020

Résidence Silvia Monfort
26, rue du Docteur Michel Gibert
28000 Chartres
02 36 67 30 03

Les tarifs, ainsi que leurs dates d'effet sont fixés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Chartres.

Les services sont facturés à terme échu à l'exception des animations dont le règlement doit être acquitté avant la date fixée de l'activité.

↳ Tarifs hébergement

Le loyer est à acquitter par le résident. Il comprend l'entretien des parties communes. Chaque semestre, y sont ajoutées les charges d'eau comprenant la consommation individuelle et l'abonnement au compteur.

L'électricité n'est pas comprise dans le loyer. Chaque résident règle directement sa facture à EDF en fonction de sa consommation (compteur individuel).

A l'entrée ou au départ de l'établissement, le loyer est calculé au prorata du nombre de jour d'occupation du logement dans le mois. Il en est de même pour l'utilisation du parking.

Type des logements	Prix des loyers	Délibération du CA
Logement de type II	537.00 € par mois	N° CA2019/047
Logement de type I bis	503.49 € par mois	
Logement de type I	373.79 € par mois	
Parking	82 € par mois 238 € par trimestre	N°CA2017/092

↳ Suppléments tarifaires

La facturation des suppléments tarifaires peut être ajoutée à la facturation mensuelle du résident ou établi indépendamment au résident ou à tout autre payeur.

Cependant, à défaut de tout autre payeur, la facture des suppléments tarifaires sera adressée au résident qui en aura fait la demande.

La réservation de la chambre de passage doit se faire à l'accueil sous réserve des disponibilités. Le linge de toilette n'est pas compris dans le service. Un réfrigérateur et des plaques de cuisson sont à disposition dans la chambre. Il est interdit d'y fumer.

Le renouvellement des clés d'appartement exige un délai durant lequel le personnel accompagnera le résident chaque fois que de besoin pour l'ouverture de sa porte à l'aide du passe.

Les résidents possèdent un badge d'accès qui est remis gratuitement avec le trousseau de clés à leur arrivée. En cas de perte du badge, son renouvellement est facturé.

Type de service	Tarifs	Délibération du CA
Chambre de passage	36.11 € les 24 heures	N° CA2019/047
Renouvellement badge, clé	10.00 €	N°12/1-13
Photocopie	0.15 €	-

↳ Tarifs restauration

Pour le calcul de la participation laissée à la charge du bénéficiaire, le service prend en compte :

- tous les revenus figurant sur l'avis d'imposition avant abattement
- les revenus liés au handicap ou à l'invalidité
- les pensions militaires (veuve de guerre, anciens combattants)
- les revenus de substitution : ASSEDIC, indemnités journalières, RSA, ACTP, allocations supplémentaires

Le tarif du repas s'applique en établissement d'hébergement, dans les Foyers-Restaurants et à domicile.
Le vin et le café ne sont pas compris dans le prix du repas.

Ressources	Tarifs
Personne seule bénéficiant de l'Aide Sociale : ressources inférieures à 10 418.40 € Couple bénéficiant de l'Aide Sociale : ressources inférieures à 16 174.59 €	3.34 €
Personne seule : ressources comprises entre 10 418.41 € et 11 563 € Couple : ressources comprises entre 16 174.60 € et 19 053 €	5.36 €
Personne seule : ressources comprises entre 11 564 € et 15 864 € Couple : ressources comprises entre 19 054 € et 22 225 €	6.84 €
Personne seule : ressources comprises entre 15 865 € et 19 046 € Couple : ressources comprises entre 22 226 € et 26 640 €	7.80 €
Personne seule : ressources comprises entre 19 047 € et 24 417 € Couple ressources comprises entre 26 641 € et 31 060 €	8.28 €
Personne seule : ressources supérieures à 24 418 € Couple ressources supérieures à 31 061 €	9.14 €
Hors Chartres : Personne âgée de 60 ans et plus	9.14 €
Supplément vin ou café	0.56 €
Potage	1.05 €
Repas « invité » (vin et café compris)	14.30 €
Enfants de moins de 12 ans	5.83 €
Bénéficiaires du RSA	4.20 €

↳ Tarifs animations

Les animations sont payantes et doivent être acquittées avant la date fixée de l'activité.

La facturation des animations est indépendante.

En cas de non participation, et quel qu'en soit la raison, il n'y a pas de remboursement possible. L'inscription à l'animation ne vaut qu'après règlement.

Type d'animation	Tarifs		Délibération du CA
	Chartrains	Non Chartrains	
Soirées festives	5.95 €	7.75 €	N°CA2019/064 Séance du 14/11/2019
Repas festif	12.00 €	15.65 €	
Repas gastronomique	15.30 €	19.90 €	
Repas exceptionnel	22.40 €	29.20 €	
Goûters du dimanche	2.60 €	3.35 €	
Sorties à Chartres et agglomération	2.60 €	3.35 €	
Sorties hors agglomération dans le département	3.60 €	4.65 €	
Sorties hors département	5.95 €	7.75 €	
Adhésion annuelle des usagers chartrains	32.40 €	42.15 €	N° CA2019/062 Séance du 14/11/2019
Adhésion à compter du 1er juillet 2020 des usagers chartrains	16.20 €	21.05 €	
Goûters exceptionnels	3.80 €	4.95 €	
Concours (belote, scrabble, ...)	3.30 €	4.30 €	
Lotos	4.25 €	5.50 €	
Après-midi récréatif pour les usagers chartrains	11.80 €	15.35 €	
Ateliers créatifs	6.55 €		